

Il ne sert à rien que de l'opposition, ou personne d'autre, présume que l'inflation ne posait pas un des grands problèmes auxquels le pays a eu à faire face depuis un an ou deux. Il est trop facile d'oublier qu'elle nous guette au tournant. Des économistes éminents signalent encore qu'à moins d'y aller avec beaucoup de prudence, de nouveaux investissements en vue de relancer l'économie, comme on l'a signalé, vont, en retour, faire augmenter les mises en chantier, ce qui constitue un facteur d'inflation. Je pourrais ajouter que les 54 millions de dollars qui vont être mis en circulation cet hiver et les 150 millions que les provinces vont utiliser pour les travaux d'hiver, de même que la réduction des taux d'intérêt pour stimuler les opérations et contribuer à l'expansion de l'économie, sont autant d'éléments d'inflation.

• (5.00 p.m.)

Un point m'intrigue par-dessus tout dans les discours que j'ai entendus. Je veux parler des propos du chef du NPD, qui en maintes occasions a souligné la nécessité de contrôles sélectifs à l'avenir. Ce serait peut-être la réponse. Je l'ai entendu exprimer cette opinion une demi-douzaine de fois à la Chambre. Nous le savons sincère à cet égard. Je l'ai entendu en parler à la radio et à la télévision. Jamais cependant n'a-t-il à ma connaissance précisé où s'exerceraient ces contrôles sélectifs. Je ne sais s'il en préconiserait pour les salaires exorbitants qui sont payés dans le bâtiment. J'ignore s'il prendrait en considération ce secteur. Selon toute probabilité, il imposerait des contrôles sélectifs aux banques à charte. Selon la doctrine ou ce qui était jadis la doctrine de ce parti—je ne saurais dire ce qu'elle est aujourd'hui, mais il y a lieu de croire qu'il s'agit de la doctrine qu'il aura jusqu'à la mainmise du groupe Waffle—les contrôles sélectifs au pays s'exerceraient à l'endroit des grandes entreprises, comme si celles-ci n'avaient pas leur place dans l'économie.

Les grandes entreprises sont certainement une source d'emplois, et l'opposition doit se rendre compte que si nous voulons avoir la politique sociale dont le pays a besoin et si nous devons créer des emplois pour ce qui est peut-être la population active au taux de croissance le plus fort du monde entier, il nous faudra encourager les investisseurs canadiens ainsi que les sociétés multinationales et internationales à investir chez nous en se conformant de préférence aux directives susceptibles de protéger l'économie canadienne et d'empêcher que ne s'aggrave l'érosion du fait canadien. Néanmoins, la suggestion du chef du NPD, à savoir que nous devrions être prêts à faire intervenir des contrôles sélectifs, pourrait fort bien, à mon avis, être la réponse à la prochaine poussée d'inflation. Ce que je veux dire, c'est que le pays ne peut plus se permettre une vague de chômage comme celle que nous connaissons cet hiver.

Si un taux de chômage de 3 p. 100 a toujours été considéré comme l'équivalent du plein emploi—ou ce que l'on pourrait appeler le point de déclenchement ou d'apparition de l'inflation—alors s'il faut arriver au plein emploi, il est évident que nous aurons à trouver des moyens de juguler l'inflation autres que de simples

politiques fiscales et monétaires. Les contrôles sélectifs seraient peut-être une solution. Certes, ils seraient préférables à un chômage massif. Il faudra peut-être instituer des contrôles. Ce pourraient être des contrôles sélectifs, comme Galbraith le propose, sur des industries clés ou des syndicats clés, ou sur des syndicats accrédités auprès d'industries clés telles que l'industrie de l'acier, l'industrie automobile, l'industrie chimique et les autres qui, à son avis, devraient être contrôlées, parce que leurs négociations collectives affectent les industries de services et l'effet qu'elles ont sur ces dernières est une cause de dissension au sein des travailleurs à revenu modeste, et que la spirale reprend. Je ne sais si ce sont là les contrôles sélectifs auquel le député a fait allusion, mais ce sont ceux dont Galbraith a parlé.

L'autre méthode de contrôle de l'inflation est la restriction volontaire. J'estime que nous avons passé par une période qui révèle que cette approche laisse à désirer, car il ne s'est pas trouvé trop de volontaires. Il y en a eu très peu dans les professions libérales. Très peu de propriétaires se sont déclarés prêts à diminuer les loyers. Peu d'associations professionnelles comme celles des architectes et des ingénieurs ont consenti à une diminution des honoraires. Peu de médecins ont pensé à réduire les leurs. Alors, évidemment, c'est le syndicalisme qui est devenu le traître du drame. La méthode de la restriction volontaire laisse à désirer, car elle exige non seulement la pleine collaboration de certains des groupes que j'ai mentionnés, mais aussi celle des provinces, étant donné que nous formons un état fédéral. Il est injuste de s'en prendre aux travailleurs pour l'échec de la restriction volontaire. Il est aussi injuste de prétendre que la Commission des prix et des revenus n'a eu aucun effet sur les prix.

Si la Commission des prix et des revenus n'avait aucune influence sur les prix, les grandes entreprises s'empresseraient d'appuyer le principe, car tant qu'elles l'appuieraient et que le salariat s'en abstenait, elles pourraient facilement faire remarquer alors que le salariat ne peut on ne veut pas collaborer. Comme la grande entreprise n'a pas appuyé la Commission des prix et des revenus, cela indique que cette Commission a eu une certaine influence sur les prix, ne serait-ce qu'une influence psychologique. Par suite de l'adoption d'une nouvelle politique, il sera intéressant de constater si les prix demeureront raisonnables d'ici un an ou un an et demi.

À mon avis, les modifications proposées à la loi sur l'assurance-chômage qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet se font attendre depuis longtemps. Je pense que telle est l'opinion du comité composé de membres de tous les partis. La collaboration y a été certes exceptionnelle. Les divergences d'opinions ont été rares. Il s'agit d'une attitude positive à l'égard du chômage ou des problèmes concernant une catégorie particulière de chômeurs, ceux qui sont temporairement sans emploi et sans salaire.

Le but de la mesure législative n'est pas, ni n'aura jamais besoin d'être, un substitut pour le revenu annuel garanti, ni sera-t-il en fait un critère par rapport aux problèmes des infirmes, des chômeurs à vie ou des personnes sans travail pendant de longues périodes de temps. Mais du moins les prestations que le nouveau